



Mairie
08000 WARCQ
03.24.56.01.62
warcq@orange.fr
www.warcq.fr

Warcq, le 20 septembre 2024

CONVOCAATION

Conformément aux articles L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le mercredi 25 septembre 2024 à 20 h 00, dans la salle du Conseil, à la Mairie de WARCQ.

Veillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de WARCQ,



Marie-Annick PIERQUIN.

Ordre du jour

- *Loyer des biens communaux - année 2024*
- *Subventions aux organismes*
- *Remboursement au profit de Mr et Mme FERRIERE Francis*
- *Décision modificative n° 2 : ouverture de crédits*
- *Décision modificative n° 3 : virements de crédits*
- *Dissimulation des réseaux Place de la Mairie - Fédération Départementale d'Energies des Ardennes*
- *Centre de Gestion des Ardennes - Approbation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels*

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE WARCQ

Séance du 25 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Jean-François GOSSET a donné pouvoir à Monsieur Philippe COTRET, Madame Myriam MAHY-ROGER a donné pouvoir à Monsieur Martial TROYON, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, et Madame Valérie MESSINA.

Le Conseil Municipal, ainsi composé et réuni dans la salle ordinaire des séances, conformément à l'article L 2121-7 du Code des Collectivités Territoriales, DÉSIGNE Madame Régine PAQUIN comme secrétaire de séance et s'occupe ensuite des affaires sur lesquelles il est appelé à délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024 est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et adopté.

Le Conseil passe ensuite à l'ordre du jour.

Délibération n° 01 - 09 - 2024

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 25 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Jean-François GOSSET a donné pouvoir à Monsieur Philippe COTRET, Madame Myriam MAHY-ROGER a donné pouvoir à Monsieur Martial TROYON, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Régine PAQUIN

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 20 septembre 2024
Date d'affichage : 26 SEP. 2024

Loyer des biens communaux - Année 2024

Le Conseil Municipal,

*Vu l'indice national des fermages établi pour 2024 à 122.55,
Considérant que la variation de l'indice des fermages 2024 par rapport à l'année 2023 est de + 5.23 %,*

FIXE le loyer des Biens Communaux pour l'année 2024 :

*Monsieur Jean-Marc RICHARD (SCEA du Temple) paiera pour des terrains cadastrés
Section AK n° 53, 55 et Section C n° 286 :*

46 a 84 ca	73.51 €
33 a 72 ca	52.90 €
30 a 32 ca	46.36 €

Soit 1 ha 10 a 88 ca 172.77 €

Monsieur Théo DEJARDIN et Madame Camille BARRÉ (GAEC DES SEPT FONTAINES) paieront pour des terrains cadastrés Section AA n° 123, 126, 127, 118, 119 et Section ZA n° 113 :

17 a 01 ca	27.20 €
28 a 91 ca	46.24 €
3 ha 09 a 21 ca	494.49 €
6 a 22 ca	10.69 €
27 a 00 ca	43.15 €
1 ha 27 a 21 ca	203.67 €

Soit 5 ha 15 a 56 ca 825.44 €

Madame Chantal FERRIERE paiera pour des terrains cadastrés Section AK n° 419 (72p), 73, 420 (74p), 423 (75p), 92, 93, 407 (197p) :

15 a 85 ca	24.85 €
17 a 82 ca	27.95 €
42 a 99 ca	67.44 €
25 a 72 ca	40.34 €
23 a 39 ca	36.68 €
28 a 59 ca	44.85 €
37 a 28 ca	58.47 €

Soit 1 ha 91 a 64 ca 300.58 €

En outre, Madame Chantal FERRIERE paiera pour des terrains cadastrés Section AA n° 86 et Section AH n° 88 :

1 ha 33 a 02 ca	212.71 €
14 a 69 ca	15.25 €

Soit 1 ha 47 a 71 ca 227.96 €

Et **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à la mise en recouvrement.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.

 Le Maire de WARCQ,
Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 02 - 09 - 2024

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 25 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Jean-François GOSSET a donné pouvoir à Monsieur Philippe COTRET, Madame Myriam MAHY-ROGER a donné pouvoir à Monsieur Martial TROYON, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Régine PAQUIN

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date d'affichage : 26 SEP. 2024

Subventions aux organismes

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Madame le Maire,

DÉCIDE d'accorder aux associations listées ci-dessous, les subventions suivantes, pour l'exercice 2024 :

* Don du sang bénévole de Charleville-Mézières

100 €

* Comité Départemental des Ardennes de la Ligue Contre le Cancer	55 €
* Prévention Routière - Comité des Ardennes	55 €
* Société Protectrice des Animaux (SPA)	100 €
* Ligue dans l'Intérêt de la Société et de l'Animal (L.I.S.A.)	100 €

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 03 - 09 - 2024

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 25 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Jean-François GOSSET a donné pouvoir à Monsieur Philippe COTRET, Madame Myriam MAHY-ROGER a donné pouvoir à Monsieur Martial TROYON, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Régine PAQUIN

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 20 septembre 2024
Date d'affichage : 26 SEP. 2024

Remboursement au profit de Monsieur et Madame FERRIERE Francis Frais de 2021

Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, Maire Adjoint, expose à l'assemblée :

Dans le cadre de l'organisation du Marché de Noël 2021, les services municipaux avaient sollicité le concours de Monsieur Francis FERRIERE, agriculteur sur la commune, pour le transport du gros sapin de Noël sur la Place Saint Paul.

Lors de cette intervention, Monsieur FERRIERE avait alors accidentellement endommagé un pneu de son tracteur.

Aussi, par courrier du 08 juillet 2024, Monsieur Francis FERRIERE sollicite le remboursement de la facture n° F212317 du 30/11/2021 émise par le Garage DELAT et Fils, 5 Rue Robert Marzi 08000 Charleville-Mézières, pour un montant de 1 214.40 € correspondant aux frais de réparation du pneu endommagé.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, Maire Adjoint aux travaux,

AUTORISE le remboursement de la somme de 1 214.40 € par virement, sur le compte bancaire de Monsieur et Madame Francis FERRIERE, domiciliés 2 Route de Tournes à WARCQ, correspondant aux frais qu'ils ont dû supporter, pour la réparation de ce préjudice.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 04 - 09 - 2024

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 25 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Jean-François GOSSET a donné pouvoir à Monsieur Philippe COTRET, Madame Myriam MAHY-ROGER a donné pouvoir à Monsieur Martial TROYON, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Régine PAQUIN

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 20 septembre 2024
Date d'affichage : 26 SEP. 2024

Décision modificative n° 2 : ouverture de crédits

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

Les crédits nouveaux portent sur des écritures comptables destinées à des opérations patrimoniales.

COMPTE DÉPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2151	OFPI	Réseaux de voirie	96.00 €

COMPTE RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	203	OFPI	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	96.00 €

Pour 14
Contre 0
Abstentions 0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCO,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 05 - 09 - 2024

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 25 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Jean-François GOSSET a donné pouvoir à Monsieur Philippe COTRET, Madame Myriam MAHY-ROGER a donné pouvoir à Monsieur Martial TROYON, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Régine PAQUIN

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 20 septembre 2024
Date d'affichage : **26 SEP. 2024**

Décision modificative n° 3 : virement de crédits

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024.

⇒ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CRÉDITS À OUVRIR

CHAPITRE	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
042	681			<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	5 000 €

CRÉDITS À RÉDUIRE

CHAPITRE	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
023	023			<i>Virement à la section de d'investissement</i>	5 000 €

⇒ RECETTES D'INVESTISSEMENT

CRÉDITS À OUVRIR

CHAPITRE	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
040	2804182			<i>Bâtiments et installations</i>	5 000 €

CRÉDITS À RÉDUIRE

CHAPITRE	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
021	021			<i>Virement de la section d'exploitation</i>	5 000 €

Pour 14
 Contre 0
 Abstentions 0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCOQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 06 - 09 - 2024

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 25 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Jean-François GOSSET a donné pouvoir à Monsieur Philippe COTRET, Madame Myriam MAHY-ROGER a donné pouvoir à Monsieur Martial TROYON, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Régine PAQUIN

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 20 septembre 2024
Date d'affichage : 26 SEP. 2024

Dissimulation des réseaux Place de la Mairie

Fédération Départementale d'Énergie des Ardennes

Le Conseil Municipal,

*Considérant sa décision d'engager les études et les travaux d'aménagement de la rue de la République (partie 2) et de la Place de la Mairie,
Considérant sa délibération n° 17-03-2023 du 31 mars 2023 confiant la Maîtrise d'œuvre au Cabinet VRD CONSEIL, pour les études et le suivi des travaux,
Considérant la nécessité de procéder aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques, câblages, et de communications électroniques,*

Considérant l'étude menée par la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes,

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, Maire-Adjoint aux Travaux,

EMET un avis favorable concernant la participation financière de la Commune de WARCQ, et à cet effet, autorise Madame le Maire à signer :

* la participation provisoire, émise par la FDEA en date du 7 mai 2024, pour la réalisation des travaux du réseau de distribution public d'électricité, pour un montant de 30 322.44 € HT,

* le certificat technique provisoire relatif aux travaux de dissimulation des réseaux de communications électroniques (Télécom).

La participation de la collectivité est de l'ordre de 3 144 € HT (Etudes et travaux).

* toute convention portant sur les travaux liés à l'enfouissement des réseaux de la rue de la République (partie 2) et de la Place de la Mairie.

En outre, le Conseil Municipal charge Madame le Maire de procéder au versement des participations dues.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 07 - 09 - 2024

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 25 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Régine PAQUIN et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Jean-François GOSSET a donné pouvoir à Monsieur Philippe COTRET, Madame Myriam MAHY-ROGER a donné pouvoir à Monsieur Martial TROYON, Monsieur Hubert LAMBINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Régine PAQUIN

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 20 septembre 2024
Date d'affichage :

26 SEP. 2024

Approbation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n°2012-170 du 3 février 2012,

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents,

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels présentent un caractère obligatoire,

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

Considérant l'avis de la Formation Spécialisée du Comité Social Territorial (F.S.-C.S.T.), après du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes, en date du 28 mai 2024,

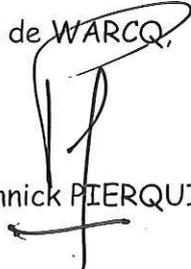
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- ⇒ de valider le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération,
- ⇒ de s'engager à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique,
- ⇒ d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.

Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Madame le Maire donne certaines informations aux Conseillers :

- Les travaux d'aménagement du tourne-à-gauche à la Mal Campée sont maintenant terminés. Un nouvel arrêt de bus avec accès PMR doit être prochainement créé sur le Boulevard Lucien Pierquin, à proximité du lotissement La Hachette.
Monsieur Jean-Luc FLAHAUT ajoute qu'il existe deux lignes (n° 2 et 12) sur cet axe. Mais aussi des bus dits « à la demande » qu'il convient de solliciter, au maximum, la veille avant 17 heures.
- La rentrée dans les deux écoles s'est très bien passée.
En maternelle : 44 élèves répartis sur deux classes (24 PS - 20 MS/GS)
En primaire : 64 élèves répartis sur trois classes (20 CP/CE1 - 19 CE1/CE2 - 25 CM1/CM2). Madame le Maire ajoute que c'est un nombre équivalent à celui de l'an dernier (109 en 2023-2024).
- Au niveau du périscolaire :
En maternelle, on compte 6 à 10 enfants en garderie du matin, 30 à 35 enfants en cantine et 8 à 14 en garderie du soir.
En primaire, on compte 10 à 20 enfants en garderie du matin, 39 à 45 en cantine, et 10 à 21 en garderie du soir.
- Durant le mois de juillet, des travaux d'isolation ont été réalisés à l'école maternelle de la Bellevue. Les plafonds ont été rabaissés améliorant ainsi l'acoustique dans chaque pièce (classes, cantine et dortoir). Une pompe à chaleur doit prochainement être installée, en remplacement de l'actuelle chaudière à fuel, devenue trop vétuste.
- Toujours dans le domaine du scolaire, Madame le Maire informe que la Mairie a été destinataire d'un courrier de l'Inspectrice d'Académie annonçant que les deux écoles Centre et Bellevue seront évaluées au cours de cette année scolaire 2024-2025, conformément à la loi relative à « l'école de la confiance » du 26 juillet 2019 qui prévoit une évaluation tous les 5 ans. Il ne s'agira pas là d'une inspection mais d'une forme nouvelle d'accompagnement similaire à l'évaluation.
- Une soirée dansante, sur le thème des années 80' à nos jours, est organisée par 'Warcq Anim', le samedi 12 octobre, à partir de 19h30, Espace des Remparts.
Madame Virginie DAHLEM, Présidente de l'association, profite de l'occasion pour annoncer que l'association organisera, le 7 décembre prochain à l'Espace des Remparts, un marché des artisans et des commerçants.
- Madame le Maire informe que la Saint Nicolas se tiendra le samedi 30 novembre 2024.

Madame Angélique LAMOTTE s'interroge sur le repreneur de l'ancien magasin ALDI, Rue des Wattines. Madame le Maire informe que le bâtiment a été racheté par le gérant du magasin Racing Bikes, dont le magasin déjà implanté sur Warcq, avait été incendié au printemps 2023.

Quant à la nouvelle micro-crèche « L'anse aux coquillages » qui va s'implanter à la Mal Campée, Madame le Maire annonce qu'il s'agit d'un projet privé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance,



Régine PAQUIN.



Le Maire de WARQC,



Marie-Annick PIERQUIN.